



Plan d'études pour le préapprentissage 2022

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle



Table des matières

1	Introduction	3
2	Objectifs	3
3	Groupe cible et critères d'admission	4
4	Procédure d'inscription et d'admission	5
5	Organisation dans les écoles professionnelles	5
	5.1 Exigences posées à l'enseignement en école professionnelle	5
	5.2 Ressources	5
6	Concept agogique, méthodologique et didactique	6
	6.1 Hétérogénéité et enseignement différencié	6
	6.2 Coopération entre les différents lieux d'apprentissage	7
	6.3 Coaching et accompagnement durant le préapprentissage	7
7	Enseignement et domaines d'apprentissage	8
	7.1 Organisation de l'enseignement	8
	7.2 Compétences transversales	9
	7.3 Société	10
	7.4 Langue et communication	10
	7.5 Mathématiques	11
	7.6 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	11
	7.7 Enseignement professionnel, y c. langue de spécialité et calculs techniques	11
	7.7.1 Exemple de thème commun à tous les champs professionnels : « Sur le lieu de travail »	13
	7.7.2 Bâtiment, technique et nature	14
	7.7.3 Administration, commerce de détail et logistique	15
	7.7.4 Gastronomie, économie familiale et produits alimentaires	16
	7.7.5 Santé, social, services	17
	7.8 Choix professionnel et techniques de candidature	18
	7.9 Enseignement complémentaire axé sur les besoins	18
	7.10 Offres spécifiques de l'école	18
8	Évaluations	18
	8.1 Critères de qualité d'une évaluation basée sur les compétences	18
	8.2 Fonctions d'une évaluation basée sur les compétences	19
	8.3 Travail individuel encadré	20
	8.4 Évaluation finale	20
9	Sources et références	21

1 Introduction

Le préapprentissage est une solution transitoire duale destinée aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui n'ont pas trouvé de place de formation au degré secondaire II ou qui ont besoin d'une préparation supplémentaire pour pouvoir entamer une formation professionnelle initiale avec succès. Il s'adresse entre autres également aux personnes qui sont trop peu motivées pour suivre une solution transitoire purement scolaire. Pendant toute la durée du préapprentissage, les participants et participantes se préparent à la formation professionnelle initiale et sont accompagnés dans leur recherche de place d'apprentissage.

En août 2018, une nouvelle forme de préapprentissage, le préapprentissage d'intégration, a été lancée dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de quatre ans initié et cofinancé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). D'abord mise en place pour préparer les réfugiés et réfugiées reconnus et les personnes admises à titre provisoire à une formation professionnelle, cette offre a ensuite été étendue aux ressortissants et ressortissantes d'États membres de l'UE ou de l'AELE et d'États tiers. Depuis, il se nomme « préapprentissage d'intégration plus ».

Le présent plan d'études est conçu comme un instrument de pilotage à l'intention des écoles professionnelles du canton de Berne qui proposent le préapprentissage, et ce quelle que soit la forme de l'offre. Il prend en compte les prescriptions en vigueur concernant le préapprentissage d'intégration. Il remplace la version précédente publiée en mars 2008 ainsi que ses modifications datées du 15 juin 2018. Prenant appui sur le plan d'études cantonal pour l'année scolaire de préparation professionnelle du 11 mars 2015, il intègre également les bases théoriques actuelles sur le sujet.

Le présent plan d'études se veut ouvert, de manière à laisser aux écoles et à leurs enseignants et enseignantes la marge de manœuvre nécessaire pour une mise en œuvre réussie, qui tienne compte à la fois des spécificités régionales et de l'organisation particulière de chaque école et des exigences des diverses formations proposées. Chaque école professionnelle concrétise les contenus du plan d'études dans son propre plan d'études, y indiquant comment les prescriptions relatives au préapprentissage sont mises en œuvre entre ses murs (organisation, contenus d'enseignement, offres spécifiques de l'école).

2 Objectifs

Le préapprentissage est une solution transitoire duale d'une durée d'un an qui conjugue pratique professionnelle au sein d'une entreprise de préapprentissage et enseignement dans une école professionnelle. Les participants et participantes suivent l'enseignement à l'école professionnelle à raison de deux jours par semaine et travaillent en entreprise les trois jours restants. Si nécessaire, les écoles professionnelles et les organisations du monde du travail (OrTra) concernées peuvent mettre en place des modèles à temps partiel flexibles pour certains groupes cibles. Le préapprentissage permet aux participants et participantes de se confronter à la réalité du travail mais aussi à la culture sociale et politique de la Suisse. Il leur offre en outre la possibilité d'acquérir de l'expérience professionnelle en entreprise. L'objectif pour ces jeunes est de se familiariser avec les exigences du monde du travail et de l'école professionnelle et de trouver une place d'apprentissage adaptée (AFP, CFC) pour l'année suivante. Les jeunes sans solution de raccordement sont orientés vers d'autres offres d'accompagnement.

L'enseignement dispensé dans le cadre du préapprentissage se fonde sur les exigences du monde du travail. Il existe des préapprentissages dans les groupes de professions et les champs professionnels suivants :

Groupes de professions	Champs professionnels correspondants
Administration, commerce de détail et logistique	Vente Économie, administration, industrie touristique Transport, logistique Informatique

Bâtiment, technique et nature	Nature Textiles Arts, design Imprimerie Bâtiment Technique des bâtiments Bois, aménagement intérieur Véhicules Électrotechnique Métal, machines Chimie, physique Planification, construction
Gastronomie, économie familiale et produits alimentaires	Alimentation Hôtellerie-restauration
Santé, social et services	Beauté, sport Culture Santé Formation, social

Toutes les écoles professionnelles proposant des solutions transitoires ne dispensent pas forcément des cours dans l'ensemble des champs professionnels ci-dessus. Lorsque la demande est faible, elles peuvent combiner des champs professionnels apparentés au sein d'un même groupe de professions.

L'enseignement dispensé dans les écoles professionnelles est axé sur différentes thématiques et compétences et sur la pratique. Il s'inspire du monde dans lequel vivent les adolescents, adolescentes et jeunes adultes et des expériences qu'ils peuvent connaître. Les enseignants et enseignantes aménagent les situations d'apprentissage dans la perspective des objectifs de formation suivants :

- **Développement et consolidation des compétences transversales**, c'est-à-dire des capacités et aptitudes interdisciplinaires qui permettent aux jeunes de faire face aux diverses situations auxquelles ils pourraient être confrontés au cours de leur vie professionnelle et personnelle. Ces compétences sont indispensables à un quotidien autonome et responsable. Les formes d'apprentissage misant sur la pratique facilitent leur acquisition.
- **Acquisition et développement des compétences linguistiques et des compétences d'expression écrites et orales** selon le principe « Chaque leçon est une leçon de langue ».
- **Acquisition/développement et consolidation de compétences disciplinaires spécifiques** dans les domaines d'apprentissage Société, Langue et communication, Santé et sport, Mathématiques et Technologies de l'information et de la communication (TIC).
- **Acquisition de compétences spécifiques au domaine professionnel choisi** qui permettront aux jeunes d'accéder plus facilement à la formation professionnelle initiale visée.

Les écoles professionnelles veillent à instaurer une collaboration contraignante entre elles, les entreprises formatrices, les familles, les services chargés de la gestion des cas et les centres d'orientation professionnelle, afin que l'entrée sur le marché du travail puisse se faire dans les meilleures conditions.

3 Groupe cible et critères d'admission

Le préapprentissage est ouvert à tous les adolescents, adolescentes et jeunes adultes qui remplissent les critères d'admission, et ce quels que soient leur nationalité et leur statut de séjour. Il vise les personnes qui

- aimeraient réaliser leurs premières expériences pratiques et acquérir des connaissances théoriques en lien avec leur choix professionnel et souhaitent faire des progrès quant à leur attitude face au travail et à l'apprentissage et à leur comportement social ;

- souhaitent acquérir un niveau de langue suffisant pour accéder à une formation professionnelle initiale ou
- cherchent une solution transitoire, car ils n'ont pas pu, par exemple, accéder directement à la formation professionnelle initiale de leur choix.

Les critères formels d'admission au préapprentissage sont précisés dans l'ordonnance de Direction sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP ; RSB 435.111.1) en vigueur.

4 Procédure d'inscription et d'admission

L'inscription et l'admission au préapprentissage se fondent sur les mêmes critères et sur une procédure uniformisée dans l'ensemble du canton ; les modalités de détail figurent dans le manuel « Solutions transitoires ». Le préapprentissage peut débuter jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours.

Le contrat peut être résilié selon les dispositions applicables aux formations AFP et CFC. S'il s'avère que le ou la jeune n'est pas en mesure de suivre l'enseignement, une résiliation à l'initiative d'une des parties au contrat doit être envisagée en cours d'année lors d'un entretien avec l'école professionnelle. Il s'agira ensuite d'orienter le ou la jeune vers une solution transitoire plus adaptée.

5 Organisation dans les écoles professionnelles

5.1 Exigences posées à l'enseignement en école professionnelle

- Les domaines d'apprentissage Société et Langue et communication se fondent sur l'enseignement de culture générale dispensé dans le cadre des formations professionnelles qualifiantes.
- L'enseignement professionnel est dispensé conformément au profil de compétences de l'OrTra correspondante et au plan d'études de l'école.
- Les domaines d'apprentissage Société, Langue et communication, Mathématiques, TIC ainsi que l'enseignement professionnel et l'enseignement de la langue de spécialité se complètent. Dans la mesure du possible, ils sont proposés de manière interdisciplinaire.
- Les différences de parcours et d'acquis qui existent entre les participants et participantes sont prises en compte dans l'enseignement.
- Les enseignants et enseignantes qui dispensent les cours de Langue et communication ont généralement suivi une formation continue dans l'enseignement du français ou de l'allemand langue seconde.
- Le programme suisse pour la promotion de l'intégration linguistique fide sert de référence pour le développement et l'évaluation des compétences linguistiques chez les personnes allophones.
- Les entreprises formatrices ainsi que les apprentis et apprenties connaissent leur interlocuteur ou leur interlocutrice à l'école professionnelle.
- Le ou la coach réalise régulièrement des bilans et, le cas échéant, travaille main dans la main avec les services qui suivent les jeunes (gestion de cas).
- L'école professionnelle collabore étroitement avec le centre d'orientation professionnelle.

Si possible, les enseignants et enseignantes mettent à profit les compétences et expériences interculturelles qu'ils ont acquises dans le cadre de la formation d'adultes et, pour la discipline Langue et communication, leurs compétences en matière d'enseignement du français langue seconde.

5.2 Ressources

Les ressources dévolues à l'enseignement, au coaching ainsi qu'aux tâches d'encadrement et de coordination sont définies dans la convention de prestations qui est conclue entre l'école professionnelle et l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne.

L'année scolaire comprend 38 semaines, qui comportent chacune 14 leçons d'enseignement obligatoire.

6 Concept agogique, méthodologique et didactique

L'enseignement dispensé dans les écoles professionnelles est axé sur différentes thématiques et compétences et sur la pratique. Les enseignants et enseignantes s'attachent à transmettre à leurs élèves, au même titre que des compétences disciplinaires, des stratégies de planification et de contrôle pour leur permettre de gérer leur travail et leur temps. Les objectifs d'apprentissage sont formulés sous forme de compétences, et les contenus d'apprentissage sont associés à des capacités et à des aptitudes disciplinaires et interdisciplinaires à acquérir. Savoirs et savoir-faire, compétences disciplinaires, personnelles, sociales et méthodologiques sont combinés. Les processus d'acquisition de connaissances, d'apprentissage et de résolution de problèmes sont au centre de l'enseignement. Axer la formation sur les compétences, c'est solliciter les capacités, les aptitudes et les connaissances associées aux processus, mais aussi des aspects culturels ou encore des facultés liées à l'apprentissage autonome, à la coopération, à la motivation et à la disposition à l'effort. Faire du développement des compétences un principe didactique directeur dans l'enseignement implique pour les écoles d'avoir mis en place un plan d'études qui permette et encourage un enseignement individualisé. Le profil de compétences décrit chaque fois selon deux niveaux de compétences les résultats attendus des élèves dans les disciplines. Il présente également les différentes manières d'y parvenir. Le préapprentissage est axé sur les exigences de la formation professionnelle initiale, ce qui constitue un élément-clé du concept agogique, méthodologique et didactique. Les enseignants et enseignantes décident des moyens les plus adaptés pour le mettre en œuvre.

6.1 Hétérogénéité et enseignement différencié

Au début du préapprentissage, les jeunes présentent de grandes disparités en termes de potentiel et de besoin de soutien. Durant les premières semaines de la formation, l'école observe attentivement les jeunes afin de former des groupes homogènes et de déployer les mesures de soutien nécessaires (cours d'appui, cours de langue seconde, etc.). Ces observations lui permettent aussi de planifier l'enseignement complémentaire axé sur les besoins.

Les élèves qui entament un préapprentissage constituent un groupe très hétérogène du point de vue de leur âge, de leur sexe, de leur scolarité antérieure, de leur langue et de leur origine. Pour tenir compte au mieux de ces différences, l'école doit mettre en place des offres variées et des mesures de différenciation de l'enseignement et miser sur des concepts d'enseignement et d'apprentissage individualisés. Les mesures de différenciation de l'enseignement visent à diviser le groupe-classe en sous-groupes au cas par cas selon les connaissances préalables, les capacités et le besoin de soutien de chacun, ces mesures pouvant aller jusqu'à l'individualisation de l'enseignement. Elles nécessitent d'axer le mandat d'enseignement sur sa mission essentielle et de développer une forte coopération entre les membres du corps enseignant. Le co-enseignement et l'enseignement en tandem constituent à cet égard des moyens de mise en œuvre efficaces et efficients.

Alors que la notion d'encouragement individuel se concentre surtout sur l'enseignant ou l'enseignante, la notion d'individualisation va plus loin, car elle implique qu'une partie de la responsabilité de la réussite du processus d'apprentissage soit confiée à l'élève (Paradies et al., 2010, p. 14). Ainsi, celui-ci ou celle-ci participe dans la mesure du possible à la conception de son processus d'apprentissage en fonction de ses acquis, de ses intérêts, de ses capacités et des stratégies d'apprentissage dont il ou elle dispose. Il ou elle devient responsable de son apprentissage et peut se fixer des objectifs atteignables. Dans cette démarche, il ou elle est accompagnée et soutenue par l'enseignant ou l'enseignante. L'élève consigne son parcours d'apprentissage et sa progression, par exemple dans un journal d'apprentissage ou un portfolio.

6.2 Coopération entre les différents lieux d'apprentissage

La coopération entre l'école professionnelle et l'entreprise formatrice constitue une condition importante à la réussite de la formation professionnelle. Ces deux lieux d'apprentissage ne sont pas indépendants l'un de l'autre : ils se complètent tant dans leur nature que dans leur mission au sein d'un modèle dual d'accompagnement.

L'**école professionnelle** coordonne la collaboration entre les différents lieux d'apprentissage. Les enseignants et enseignantes sont les premiers interlocuteurs des jeunes mais aussi des entreprises formatrices pour les questions d'ordre scolaire. Le maître ou la maîtresse de classe veille à une stricte différenciation des rôles et à une séparation claire entre la formation scolaire et le soutien périscolaire. Si des problèmes dépassant les seuls aspects scolaires surgissent, le maître ou la maîtresse de classe exerce en premier lieu une fonction de triage, c'est-à-dire qu'il ou elle oriente les jeunes concernés vers le conseiller ou la conseillère en formation compétente.

Le **formateur** ou la **formatrice en entreprise** est responsable de la formation professionnelle et le premier interlocuteur ou la première interlocutrice pour les questions liées à la formation au sein de l'entreprise. Il ou elle informe rapidement l'école professionnelle et la Section francophone de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle lorsque des difficultés qui pourraient mettre en péril la formation surviennent dans l'entreprise.

Toutes les questions extrascolaires et extraprofessionnelles, notamment les questions liées à la famille, à la santé, aux finances ou encore au logement, ne relèvent pas du champ d'activité ni du domaine de responsabilité des écoles. Dans la mesure du possible, les enseignants et enseignantes soutiennent les représentants et représentantes légaux et les services suivant les jeunes dans l'accomplissement de leurs tâches.

La **Section francophone** de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle a quant à elle pour mission d'accompagner, de soutenir et de surveiller l'entreprise formatrice.

6.3 Coaching et accompagnement durant le préapprentissage

Les écoles professionnelles s'assurent que tous leurs élèves peuvent bénéficier d'un coaching. Celui-ci peut prendre la forme d'un accompagnement en groupe ou d'un suivi individuel. Cette offre est obligatoire pour l'ensemble des participants et participantes.

Le coaching stimule le processus d'apprentissage et de développement personnel en renforçant la capacité des jeunes et des adultes à gérer la critique constructive et à remettre en question leur propre comportement (autocritique). Savoir dresser un bilan, réaliser une introspection et réfléchir à sa propre situation et à ses objectifs personnels sont des compétences très importantes, en particulier dans le contexte du processus de choix professionnel. Le coaching a également pour but d'examiner si une formation qualifiante (AFP/CFC) peut être entreprise à l'issue du préapprentissage.

Toutes les activités réalisées dans le cadre du coaching sont consignées de manière appropriée (dans un journal de coaching), les résultats régulièrement évalués, les étapes du processus d'apprentissage et les progrès documentés. Sur cette base, il s'agit ensuite d'envisager les mesures d'amélioration possibles et de les mettre en œuvre.

Les obstacles de nature personnelle non détectés ou passés sous silence, mais aussi les problèmes de santé ou de logement, les difficultés familiales ou financières ou encore les questions juridiques influencent voire entravent le quotidien professionnel et le processus de développement. Lorsque des problèmes surviennent à l'école ou dans l'entreprise, le ou la coach organise rapidement un entretien avec toutes les parties prenantes afin de clarifier la situation. Tel qu'il est proposé dans les écoles professionnelles, le coaching n'a toutefois pas vocation à entrer dans la sphère privée de l'élève. Si celui-ci ou celle-ci nécessite un soutien sur le plan privé, il y a lieu de l'orienter vers un service spécialisé. L'intervention du ou de la coach se limite à proposer une écoute active, à rassembler et transmettre les informations nécessaires dans le respect des dispositions légales sur la protection des données en vigueur et à aider le ou la jeune à établir le premier contact avec le service spécialisé qui pourra lui offrir un soutien personnel.

7 Enseignement et domaines d'apprentissage

Le préapprentissage et les domaines d'apprentissage qui le composent se concentrent sur les compétences de base qui permettront aux jeunes d'entamer avec succès une formation professionnelle initiale. Il vise donc l'acquisition de connaissances de base ou de bonnes connaissances de la langue d'enseignement (français ou allemand), de connaissances mathématiques, de connaissances professionnelles de base et de compétences transversales (compétences méthodologiques, sociales et personnelles). La combinaison de compétences de base et d'aptitudes professionnelles pratiques, qui fait la spécificité du préapprentissage, est ici la clé du succès.

Les compétences opérationnelles à acquérir doivent être définies selon deux niveaux au moins (exigences de base et exigences élargies) et inclure tant des compétences disciplinaires que des compétences transversales. La grille de compétences établie pour l'ensemble des champs professionnels et des domaines d'apprentissage se fonde sur la méthode en six étapes, dite méthode IPDRCE, basée sur les actions suivantes : Informer > Planifier > Décider > Réaliser > Contrôler > Évaluer.

La grille de compétences élaborée par la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne¹ fournit une vue d'ensemble des compétences en mathématiques et en langue (y c. des exercices-types pour se tester) exigées au début de la formation professionnelle initiale d'AFP ou de CFC dans les différentes professions.

Des profils d'exigences² en mathématiques, langue de scolarisation, sciences naturelles et langues étrangères ont par ailleurs été développés pour l'ensemble des professions sous l'égide de l'Union suisse des arts et métiers et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique avec le soutien du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Outre les compétences pratiques transmises durant la formation en entreprise, les profils de compétences nationaux et cantonaux élaborés par les différentes OrTra dans le cadre du programme de préapprentissage d'intégration du Secrétariat d'État aux migrations décrivent les exigences dans la langue de spécialité (langue professionnelle), les compétences transversales et les connaissances scolaires fondamentales dans les différents champs professionnels.

7.1 Organisation de l'enseignement

L'enseignement dispensé dans les écoles professionnelles dans le cadre du préapprentissage comprend des disciplines obligatoires, un enseignement complémentaire obligatoire en groupe axé sur les besoins et un coaching. Les disciplines facultatives proposées dans les différentes écoles professionnelles complètent l'offre.

L'enseignement obligatoire comporte 14 leçons obligatoires hebdomadaires complétées par une ou deux leçons facultatives. Les leçons annuelles suivantes ont été prévues pour chacun des domaines d'apprentissage :

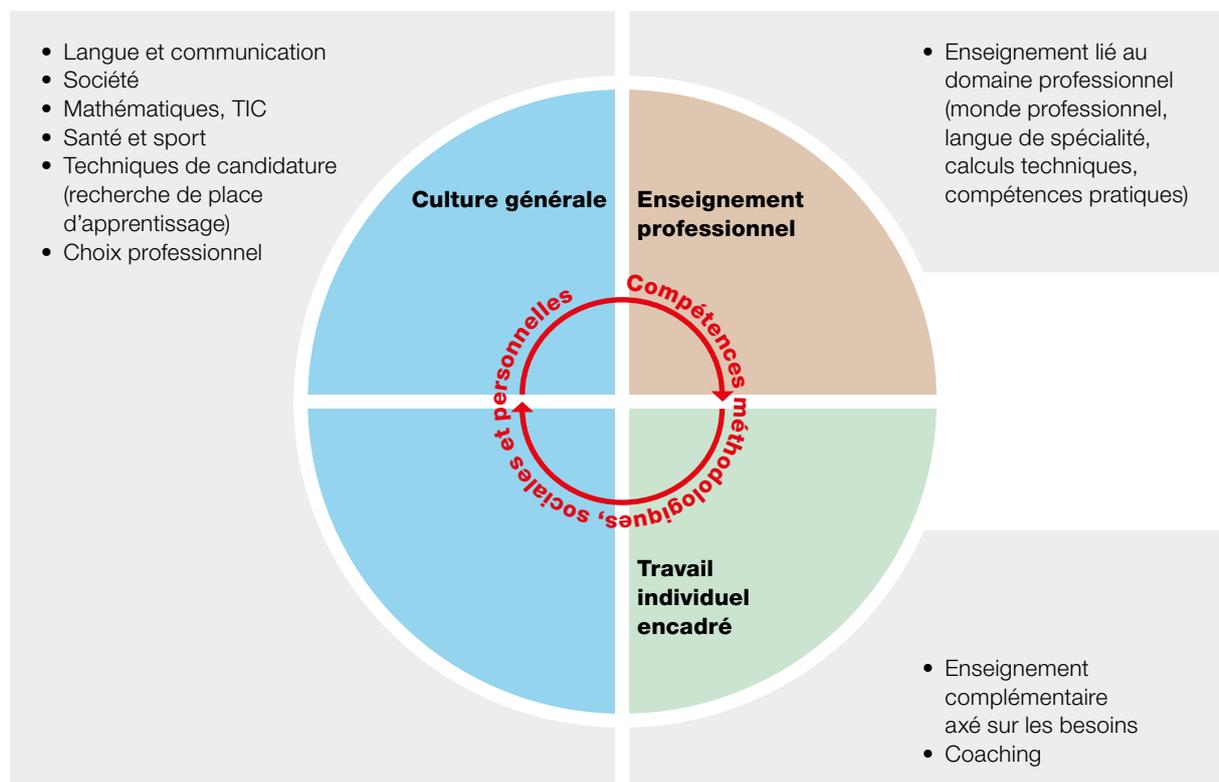
Domaine d'apprentissage	Leçons annuelles
Langue et communication, Société	114
Santé et sport	38
Mathématiques (hors calculs techniques)	76
Technologies de l'information et de la communication (TIC), Choix professionnel et techniques de candidature	38
Enseignement professionnel (y c. langue de spécialité et calculs techniques)	114
Enseignement complémentaire axé sur les besoins	152
Disciplines facultatives	38-76
Nombre total de leçons	570-608

¹ www.bkd-kompetenzraster-ktbern.ch/#/

² www.profilsexigences.ch

Dans la mesure où des compétences en langue et communication, en mathématiques ou en TIC peuvent également s'acquérir dans le cadre de l'enseignement professionnel, les différents domaines d'apprentissage peuvent aussi être pondérés de la manière suivante :

- Langue et communication, Société, Santé et sport, TIC, Choix professionnel et techniques de candidature : 30-40 %
- Mathématiques : 20 %
- Enseignement professionnel : 20-25 %
- Enseignement complémentaire axé sur les besoins : 25-30 %



Les écoles professionnelles sont libres d'aménager les horaires comme elles le souhaitent. Ce faisant, elles doivent néanmoins prendre en compte les besoins des entreprises ainsi que les contraintes liées à leurs propres infrastructures. Le plan horaire hebdomadaire peut être modifié si des formes d'enseignement particulières sont mises en place, l'important étant que le nombre de leçons attribué à chaque domaine d'apprentissage soit respecté sur l'ensemble de l'année scolaire.

Pour autant que cela soit possible et pertinent, les écoles sont invitées à proposer des séquences d'enseignement, des modules et des projets qui, dans une perspective intégrative, permettent un mélange des participants et participantes.

Les exigences en termes de compétences se fondent en règle générale sur le niveau AFP (cf. *Contextes facilitant le choix des thèmes dans le plan d'étude école*, in : SEFRI (éd.) : Formation Professionnelle : Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale).

7.2 Compétences transversales

Les compétences méthodologiques, sociales et personnelles dans le domaine professionnel concerné doivent être encouragées et entraînées de manière permanente et dans une perspective durable, dans l'esprit d'un apprentissage cumulatif. Cela suppose une planification et une observation de l'enseignement sur une période plus longue. Les compétences transversales sont transmises en premier lieu au travers de la culture de l'école et de l'enseignement et dans le cadre de processus d'apprentissage implicites. Des unités d'enseignement indépendantes consacrées aux normes et aux valeurs ainsi qu'à des thèmes actuels et à des situations du quotidien en entreprise complètent et renforcent ce processus.

7.3 Société

Le plan d'études de l'école reprend les huit aspects que comprend le domaine d'apprentissage Société du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale, à savoir Éthique, Identité et socialisation, Culture, Écologie, Politique, Droit, Technologie et Économie (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie [OFFT], 2003). Cet enseignement invite les jeunes et les adultes à comprendre les enjeux personnels, professionnels et sociétaux et à y répondre. Connaître sa propre histoire et les aléas qui l'ont façonnée permet de mieux appréhender le monde et encourage le respect de l'autre. La grille de compétences comprend les domaines suivants, communs à l'année scolaire de préparation professionnelle :

- Monde du travail (p. ex. droits et obligations sur le lieu de travail)
- Processus d'insertion professionnelle (stages d'information, candidatures, entretiens d'embauche)
- Personnalité (p. ex. perception de soi et perception par autrui)
- Équipe (normes, conflits, responsabilité)
- Quotidien (p. ex. activité physique et santé, loisirs, argent, égalité)
- Connaissances générales (politique, civisme, économie)

7.4 Langue et communication

La langue constitue un pont vers les autres et la clé des relations sociales. Grâce à elle, les jeunes sont capables d'exprimer des critiques, une argumentation et une réflexion, de s'intégrer dans la société et d'y participer activement. De bonnes connaissances linguistiques sont également indispensables pour prendre part au processus politique. Permettre aux jeunes d'acquérir un usage conscient et responsable de la langue constitue un des principaux objectifs de la formation scolaire. La langue joue en effet un rôle majeur lorsqu'il s'agit d'exprimer de la compréhension, du respect et de la tolérance vis-à-vis d'autrui. C'est pourquoi l'apprentissage de la langue se double de l'acquisition de compétences interculturelles. La langue revêt une importance particulière au-delà d'elle-même puisqu'elle s'apprend dans toutes les autres disciplines (Direction de l'instruction publique du canton de Berne, 2016 C, p. 5 ss, traduction libre).

Les compétences en matière de langue et de communication sont définies sur la base du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)³. Les compétences linguistiques incluent à la fois la communication verbale et la communication non verbale. Voici les domaines de compétences à encourager dans l'apprentissage de la langue :

- Compréhension orale et écrite
- Expression orale et écrite
- Communication et interaction
- Grammaire, orthographe, syntaxe et vocabulaire
- Stratégies d'aide à l'acquisition de la langue

Les cours de langue dispensés dans le cadre du préapprentissage ont pour objectif de renforcer les aptitudes linguistiques fondamentales en compréhension et expression orales et écrites et de combler les lacunes. La communication verbale (langue parlée et écrite) constitue la priorité. À ce titre, elle est encouragée de manière ciblée, systématique et pragmatique. La communication non verbale (langage corporel, expressions, gestuelle, habitus, attitude) est également abordée dans l'enseignement, car elle joue un rôle important tant dans la vie professionnelle que sociale (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie [OFFT], 2003).

Dans la partie germanophone du canton, l'enseignement est dispensé en allemand standard. Le niveau de langue doit être adapté aux besoins et aux acquis des participants et participantes. Pour les allophones et les personnes arrivées tardivement en Suisse alémanique, la maîtrise de la langue standard doit être complétée par des connaissances en suisse allemand afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle.

³ Cf. Cadre européen commun de référence pour les langues : www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages.

Une didactique basée sur fide, le programme suisse pour la promotion de l'intégration linguistique, est préconisée. cf. Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants sous : fide pour les professionnel-le-s: Organisation / Le développement de fide (fide-info.ch)

Les enseignants et enseignantes accordent un soutien ciblé aux personnes qui apprennent le français ou l'allemand en tant que langue seconde en proposant, dans toutes les disciplines, un enseignement tenant compte des aspects linguistiques. Un bilan linguistique est réalisé au second semestre selon les modalités de fide, le programme suisse pour la promotion de l'intégration linguistique, et ses résultats sont remis à l'élève. En cas de besoin et en accord avec les entreprises formatrices, les personnes présentant des déficits de langue peuvent suivre des cours intensifs à raison d'une demi-journée supplémentaire par semaine, le cas échéant dans une autre école professionnelle que la leur. Les écoles coordonnent entre elles les besoins et l'offre, de concert avec la Section francophone de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle.

7.5 Mathématiques

La transmission des compétences en mathématiques repose sur la grille de compétences et sur les connaissances préalables des élèves. Les exercices proposés concernent généralement des situations pratiques et portent sur les domaines suivants (cf. plan d'études cantonal pour l'année scolaire de préparation professionnelle) :

- Nombres et variables (domaine des chiffres)
- Nombres et variables (opérations)
- Nombres et variables (algèbre)
- Mesures et grandeurs
- Proportionnalité/fonctions
- Données et hasard (diagrammes, statistiques)
- Espace et formes (géométrie)

7.6 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Dans la mesure du possible, les élèves doivent acquérir et utiliser les compétences liées aux TIC dans l'ensemble des domaines d'apprentissage. Il s'agit en particulier de leur apprendre à manipuler les différents outils, mais aussi à faire des recherches et des présentations ou encore à réaliser un dossier de candidature et à postuler en ligne. L'éducation aux médias comprend, outre le savoir technique, la capacité à faire un usage conscient, critique et prudent des médias numériques et d'Internet. Les compétences de base à acquérir sont les suivantes :

- Utiliser des appareils à commande numérique
- Utiliser Internet
- Communiquer grâce aux TIC
- Identifier les dangers en lien avec l'utilisation des TIC et assurer sa propre sécurité en ligne
- Utiliser des prestations en ligne⁴

7.7 Enseignement professionnel, y c. langue de spécialité et calculs techniques

L'enseignement professionnel facilite l'entrée dans le monde du travail. Alliant théorie et pratique, il permet d'aborder les champs professionnels et les domaines d'apprentissage communs à plusieurs professions et d'acquérir des compétences spécifiques. Son objectif principal est de sensibiliser les jeunes aux thématiques et aux situations qu'ils rencontreront en entreprise. Un programme d'apprentissage individuel axé sur le domaine professionnel et conçu selon les besoins et l'objectif professionnel de chacun complète l'enseignement en classe entière et l'enseignement par projet. Cet enseignement ainsi que la découverte de différentes professions apparentées qu'il permet sont également l'occasion d'évaluer et de consolider le choix professionnel des élèves. Une grande importance doit être accordée à la collaboration et à l'apprentissage mutuel au sein des groupes dans le cadre des séquences d'enseignement pratiques et des projets.

⁴ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), *Cadre d'orientation compétences de base en technologies de l'information et de la communication (TIC)*, version 2019

Les enseignants et enseignantes du préapprentissage et de l'enseignement professionnel dispensé dans le cadre de la formation initiale collaborent afin de proposer un enseignement coordonné axé sur un domaine professionnel commun et exploitent les synergies qui pourraient naître de cette collaboration. Ils échangent informations et savoir-faire et se soutiennent en mettant des moyens d'enseignement et du matériel didactique à disposition de leurs collègues. Par ailleurs, renforcer leurs échanges et collaborer de manière ciblée offre aux écoles professionnelles l'opportunité de mettre sur pied un enseignement de grande qualité tout en économisant leurs ressources.

L'enseignement professionnel vise l'acquisition des compétences suivantes :

- Connaissances spécialisées en lien avec la langue de spécialité et les calculs techniques (première base pour les élèves)
- Compréhension du concept de l'entreprise
- Compétences professionnelles du quotidien
- Communication professionnelle
- Renforcement des connaissances linguistiques
- Entraînement à la compréhension orale du suisse allemand pour les jeunes de la partie germanophone du canton

Dans le cadre de l'enseignement professionnel, il s'agit tout autant pour les jeunes d'acquérir un vocabulaire spécifique à leur champ professionnel que de comprendre des instructions courantes de base ainsi que le contexte dans lequel elles doivent être exécutées. Les jeunes apprennent aussi à manier les ustensiles, instruments et outils spécifiques grâce des démonstrations, des explications et des exercices pratiques.

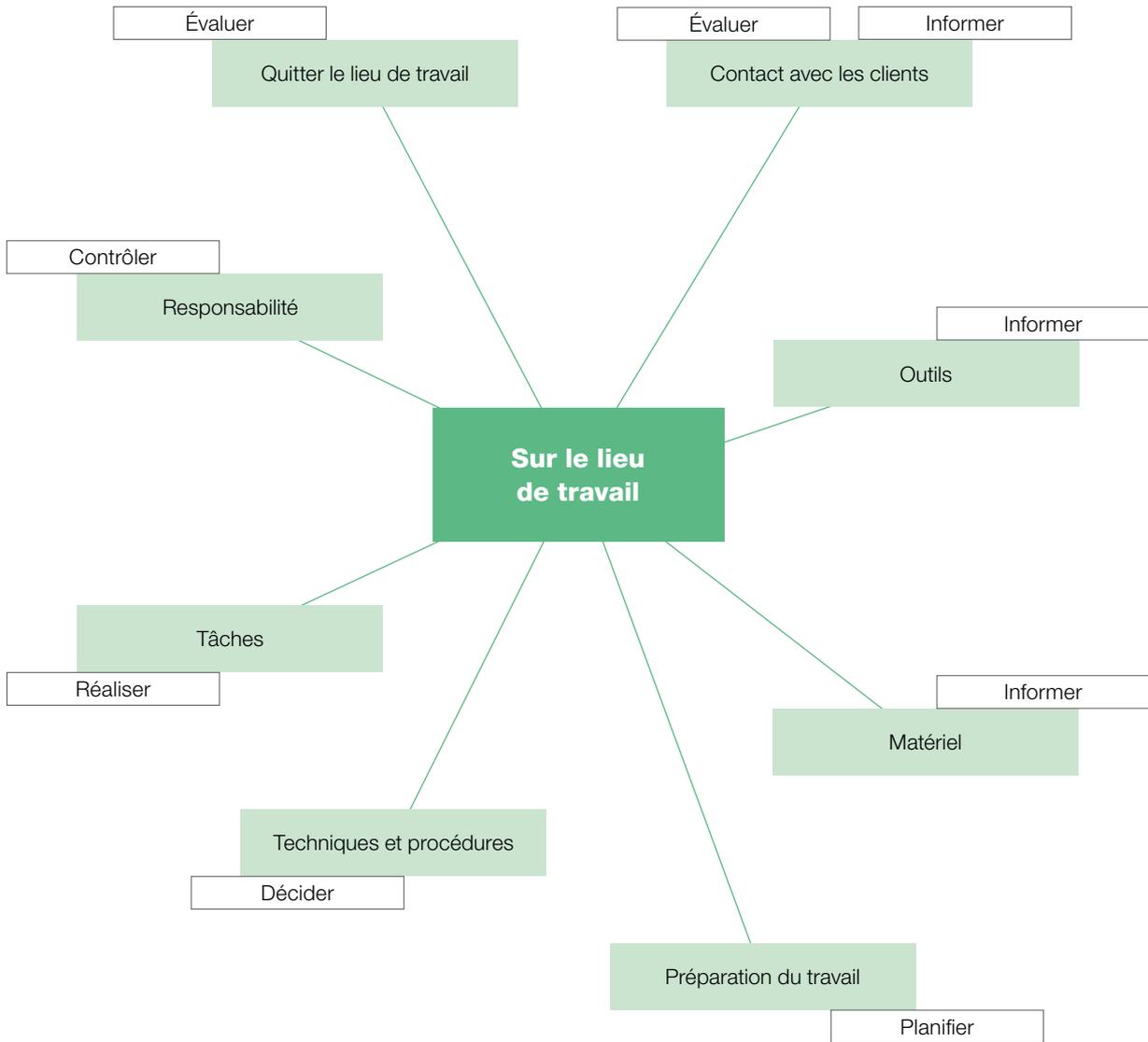
L'enseignement de calculs techniques consolide, approfondit et enrichit l'enseignement des mathématiques générales en proposant des exercices en lien avec le champ professionnel concerné. Il permet d'acquérir des compétences plus spécifiques.

Le plan d'études de l'école définit des thèmes directeurs pour l'ensemble des champs professionnels et les activités qu'ils recouvrent. Les thèmes communs sont déterminés de telle manière que des compétences pratiques individuelles puissent aussi être exercées.

Les chapitres ci-après fournissent des exemples de thèmes directeurs (interprofessionnels mais aussi pour des groupes de professions donnés).

7.7.1 Exemple de thème commun à tous les champs professionnels : « Sur le lieu de travail »

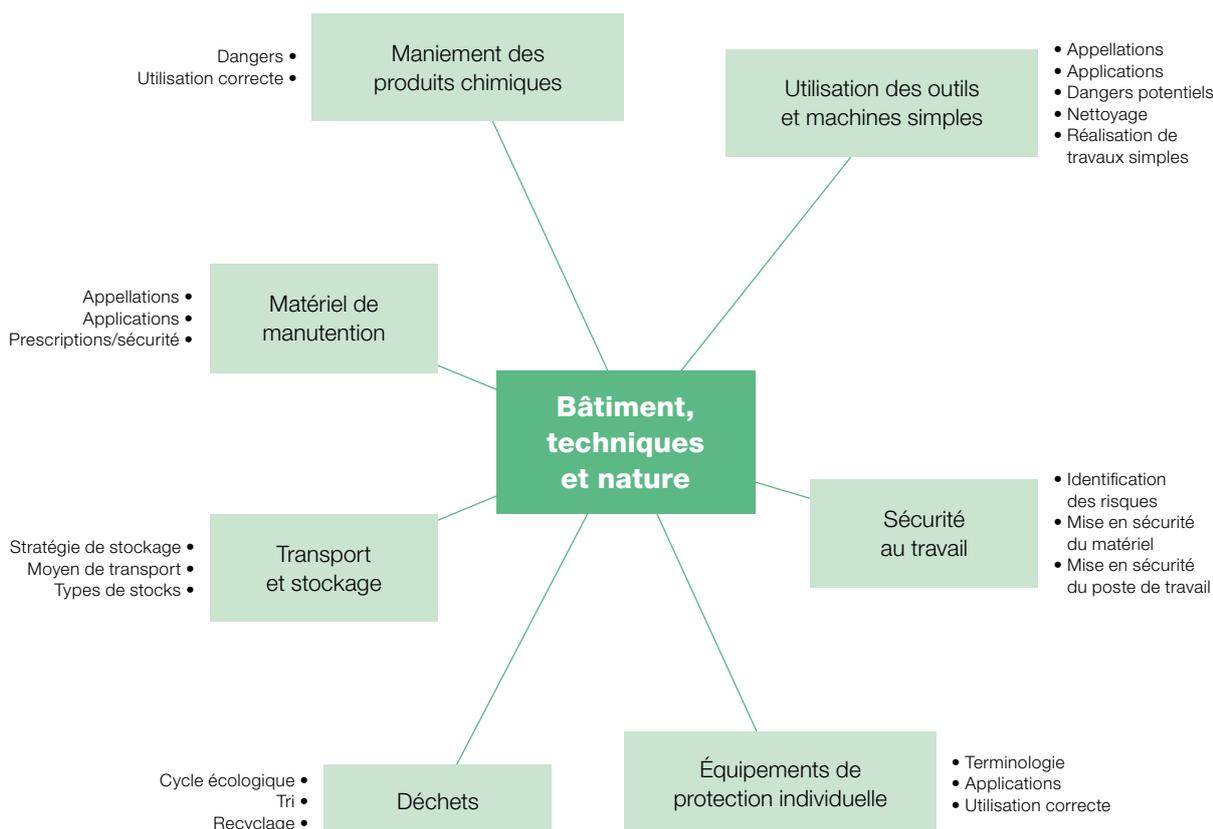
Dans le quotidien professionnel, les jeunes en préapprentissage font partie d'une organisation au sein de laquelle ils assument une responsabilité. Ils prennent part à des processus de production ou contribuent à une offre de services. Ils utilisent des appareils et du matériel ou encore des machines qui, pour certaines, ont une valeur élevée. En contact avec la clientèle, ils sont les ambassadeurs et ambassadrices de leur entreprise.



7.7.2 Bâtiment, technique et nature

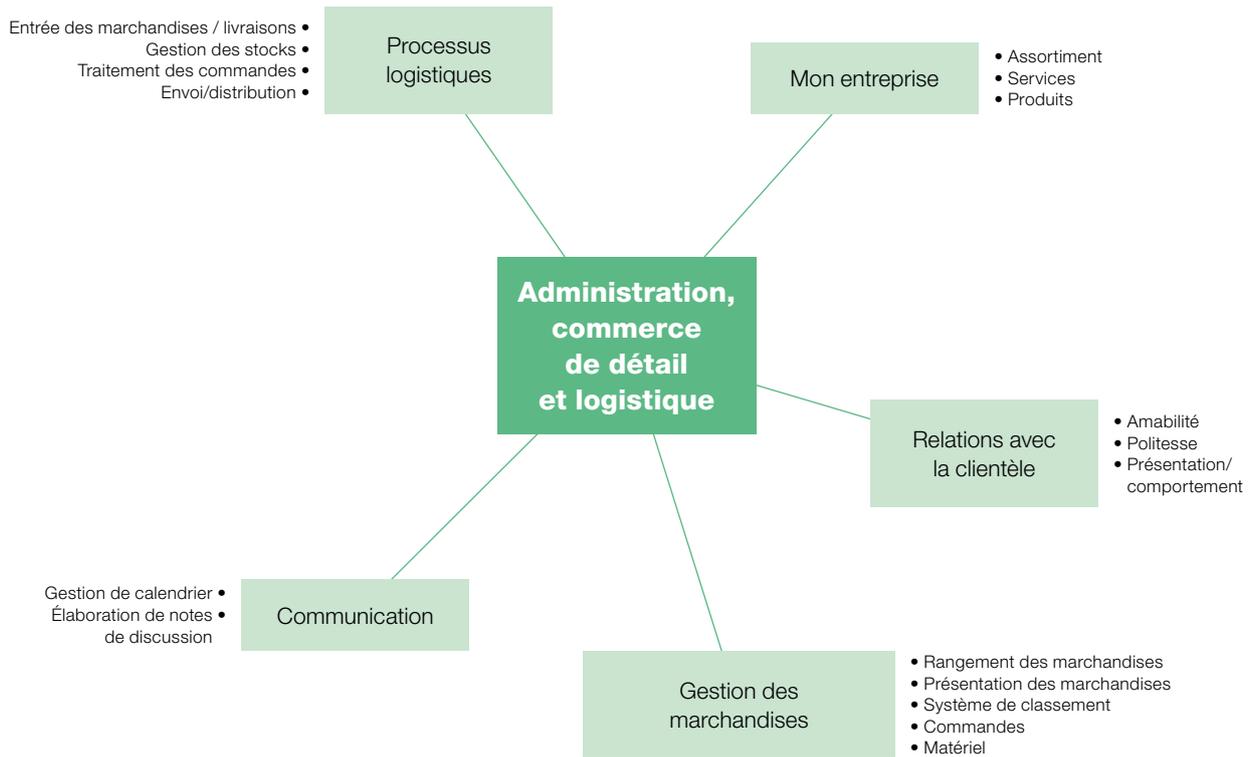
Les personnes qui travaillent dans le groupe de professions Bâtiment, technique et nature disposent d'habiletés manuelles, d'un sens pratique et technique et peuvent supporter de fortes sollicitations physiques. Dans le domaine de la construction et des métiers qui y sont liés, elles bâtissent et entretiennent des logements, des routes, des ponts ou encore des tunnels. Esprit d'équipe et bonne condition physique sont indispensables tout comme la faculté de s'adapter en permanence à un nouvel environnement de travail. Dans le domaine de la technique, l'électricité, les machines et les moteurs sont des éléments incontournables. De bonnes connaissances mathématiques constituent dès lors une base essentielle pour valider la formation professionnelle. Le domaine de la nature renvoie aux métiers de l'agriculture et de la sylviculture, de l'élevage, de l'entretien des espaces verts et à d'autres professions exercées en extérieur. Cultiver des plantes et accompagner leur croissance, élever des animaux, assurer la production d'aliments, entretenir les paysages et travailler au rythme des saisons sont autant de tâches et de caractéristiques de ce domaine professionnel.

Les champs professionnels relevant du groupe Bâtiment, technique et nature partagent des thèmes directeurs communs tels que l'acquisition de compétences de base dans l'utilisation d'outils et de machines simples ou encore la connaissance et l'application de prescriptions de qualité dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé et de l'environnement. Il s'agit là d'acquérir une compréhension globale des chaînes de processus. Dans le groupe de professions Bâtiment, technique et nature, le maniement sûr des machines et des outils est l'un des principaux thèmes abordés dans le cadre de l'enseignement professionnel.



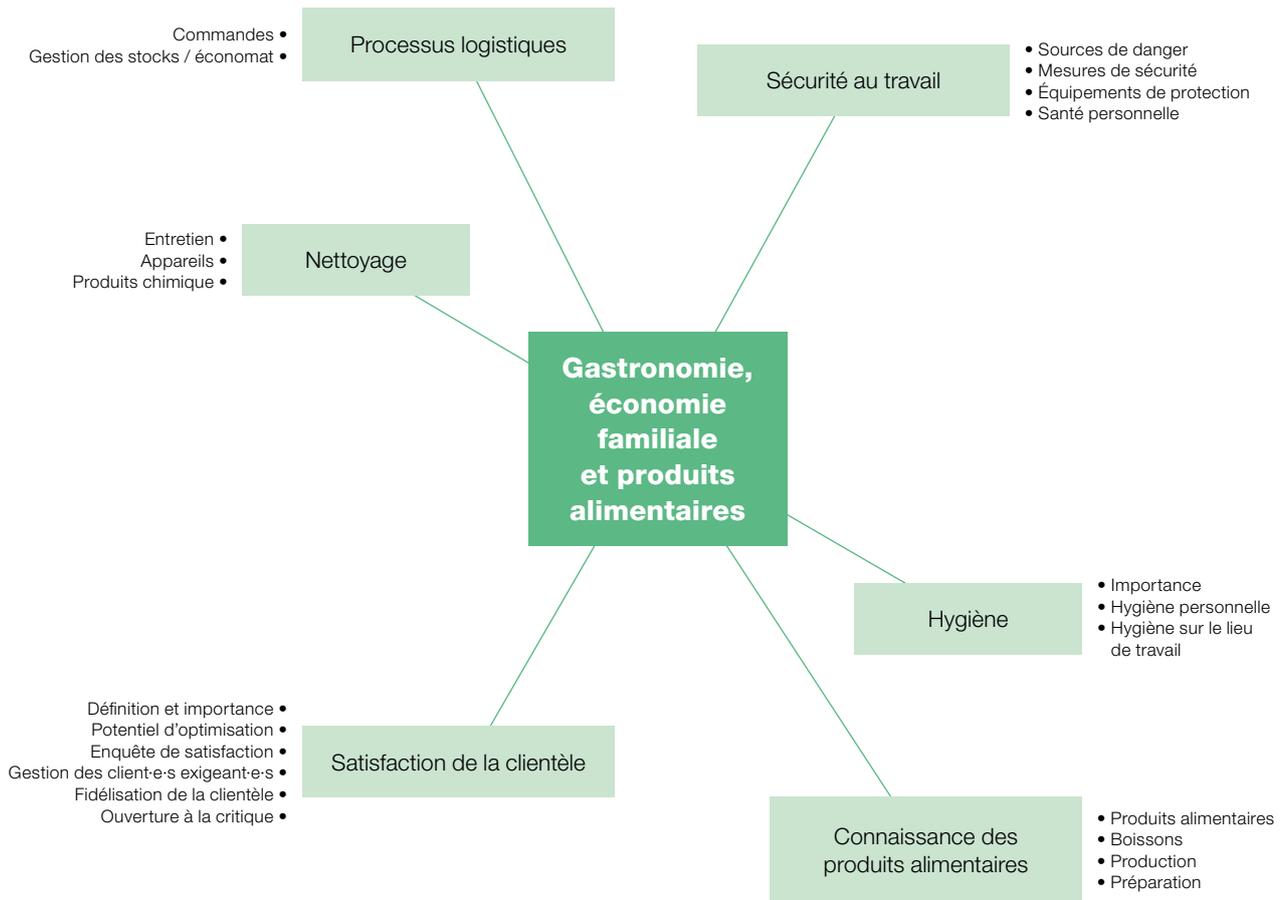
7.7.3 Administration, commerce de détail et logistique

Les personnes qui travaillent dans le groupe de professions Administration, commerce de détail et logistique ont une vue d'ensemble des flux de marchandises et les gèrent. Elles exécutent des processus financiers et assument des tâches organisationnelles. Selon l'orientation choisie, leurs activités se concentrent sur la vente et le conseil à la clientèle, la gestion des marchandises, le stockage, la distribution et le transport de produits ou encore sur les travaux administratifs. « Se montrer professionnel-le et agréable avec la clientèle » pourrait par exemple constituer un thème directeur commun à ce groupe de professions.



7.7.4 Gastronomie, économie familiale et produits alimentaires

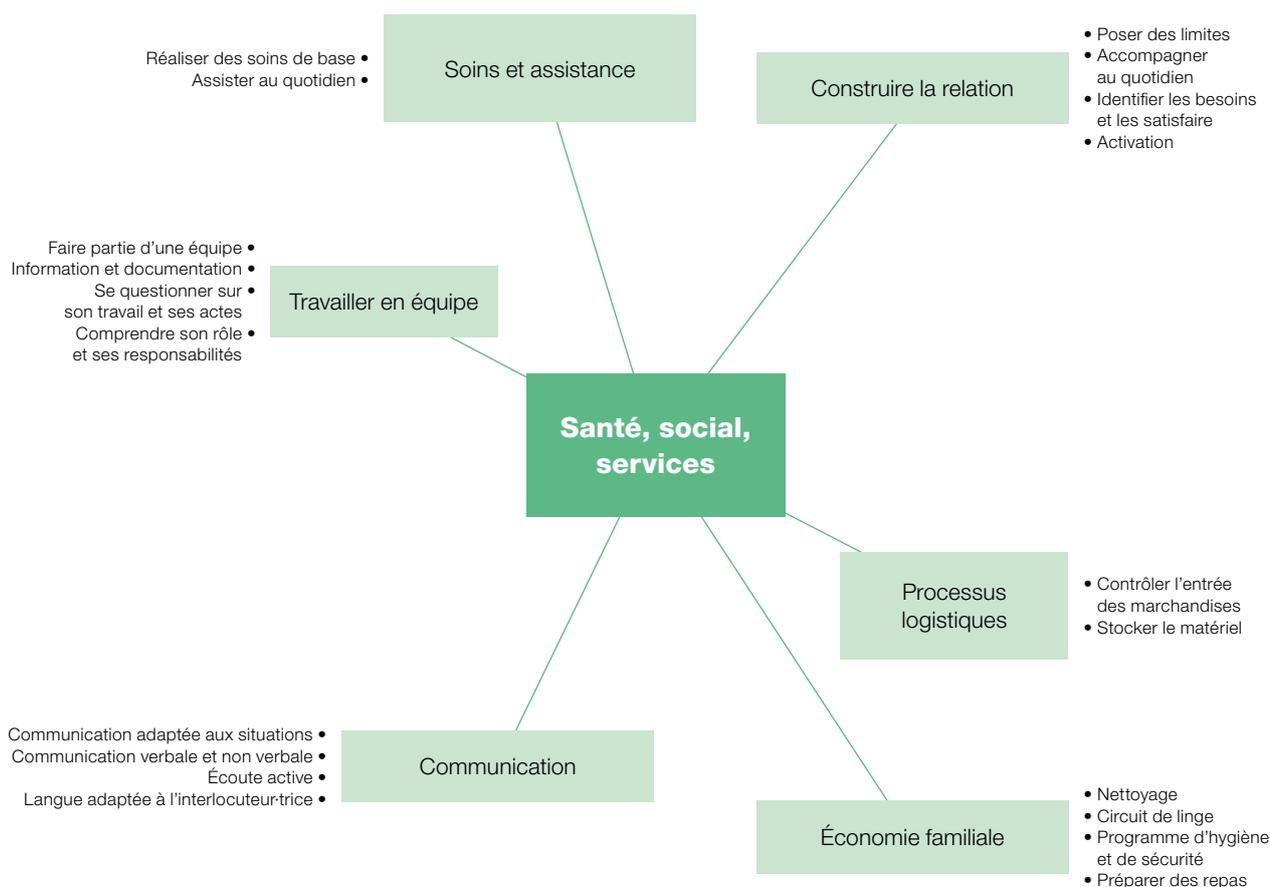
Les professions en lien avec la gastronomie, l'économie familiale et la production alimentaire visent la satisfaction des besoins fondamentaux des humains. Les laiteries, boulangeries et boucheries produisent des aliments qui sont ensuite préparés dans les cuisines des restaurants, des hôtels, des cantines, des foyers et des hôpitaux. Les tâches à effectuer répondent aux besoins de la clientèle : déguster des repas sains et goûteux, être accueillie dans un environnement propre et agréable et avoir le sentiment d'être la bienvenue. Les domaines de travail sont très variés. La collaboration entre les différent·e·s professionnel·le·s est essentielle.



7.7.5 Santé, social, services

Les professions du social interviennent dans les institutions d'accueil extrafamilial et extrascolaire pour enfants, dans les foyers et centres de jour accueillant des personnes en situation de handicap ainsi que dans les structures ambulatoires ou de long séjour destinées aux personnes âgées. Elles visent à accompagner et stimuler les personnes dans différentes situations de la vie quotidienne et au sein d'un groupe en fonction de leurs possibilités.

Les professionnel-le-s de la santé soignent les personnes et pratiquent l'activation au quotidien. Les jeunes en préapprentissage les accompagnent dans les soins de santé et les soins corporels. Ils/elles exercent également dans les salons de coiffure ou d'esthétique ainsi que dans diverses autres entreprises et institutions actives dans le service à la personne.



7.8 Choix professionnel et techniques de candidature

Dans le contexte du préapprentissage, le choix professionnel s'entend comme un processus complexe visant à trouver la meilleure option possible pour concilier, d'une part, les intérêts et les compétences des jeunes en formation et, d'autre part, les profils d'offres et d'exigences du monde de la formation et du travail et des diverses professions envisagées. Il s'agit de mettre en parallèle les souhaits et possibilités de chacun et de chacune avec les attentes et les besoins de l'environnement social. Cette étape s'inscrit dans une planification de carrière à long terme et intègre le fait que des alternatives existent et que les changements sont non seulement possibles mais aussi vraisemblables. Un passage réussi vers la formation professionnelle résulte entre autres de l'adéquation du ou de la jeune avec les exigences de la profession et de l'entreprise, qu'il ou elle a assimilées dans le cadre d'un processus de socialisation. Cette compatibilité accroît la motivation, la satisfaction du ou de la jeune quant à la formation suivie ainsi que sa productivité et ses performances et favorise son évolution professionnelle.

La dernière étape vers le premier emploi consiste à rassembler les informations et documents nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature pertinent. Les élèves élaborent leur profil de personnalité, qu'ils pourront ensuite utiliser dans leurs candidatures. Ils apprennent à présenter leurs compétences de manière convaincante tant à l'écrit, en réalisant des documents corrects sur le plan formel, qu'à l'oral, face à un recruteur. Ils fixent leurs priorités, savent prendre des décisions et restent malgré tout ouverts à d'autres options que celles qu'ils avaient envisagées au départ.

7.9 Enseignement complémentaire axé sur les besoins

Dans l'objectif de prendre en compte la forte hétérogénéité qui règne dans les classes, le préapprentissage offre aux enseignants et enseignantes une grande marge de manœuvre en termes d'organisation de l'enseignement. Celle-ci peut être mise à profit pour aborder des problématiques spécifiques ou répondre à des besoins particuliers, individuellement ou en petits groupes. L'enseignement complémentaire axé sur les besoins vise aussi bien à combler des lacunes, à réviser et approfondir l'enseignement qu'à consolider des acquis. Les enseignants et enseignantes fixent des objectifs d'apprentissage que les élèves doivent atteindre seuls, en binôme ou en groupe. Les progrès réalisés sont documentés et suivis. La tenue d'un journal d'apprentissage et d'un calendrier contenant des échéances simplifie et accompagne le processus d'apprentissage.

7.10 Offres spécifiques de l'école

Les élèves peuvent fréquenter, sur une base volontaire, des offres supplémentaires telles que des cours de langue, des projets communs, du sport, de la musique, etc. à raison de deux leçons par semaine au maximum.

8 Évaluations

Développer une saine culture de l'évaluation et du feed-back est bénéfique pour l'apprentissage et permet d'optimiser l'enseignement.

8.1 Critères de qualité d'une évaluation basée sur les compétences

Une évaluation basée sur les compétences est axée sur les critères de qualité suivants :

- **Dimension formative :** les enseignants et enseignantes soutiennent, orientent et optimisent le développement des compétences chez les élèves au moyen des instruments propres à l'évaluation formative. Ils ou elles donnent à leurs élèves des retours individuels réguliers sur leurs progrès.
- **Régulation de l'enseignement :** les situations d'apprentissage constituent la référence-clé de l'évaluation, laquelle se fonde sur des compétences à atteindre dans le cadre d'exercices donnés.

- **Transparence et clarté** : les élèves doivent connaître le moment, la forme, le contenu ainsi que les critères des évaluations. Les enseignants et enseignantes doivent les informer tant des résultats obtenus que de la démarche d'évaluation adoptée.
- **Évaluation globale** : tous les domaines de compétences et aspects pratiques ainsi que les compétences transversales sont pris en compte dans l'évaluation.

Les évaluations sont réalisées en concertation avec les élèves. Ces derniers doivent savoir s'ils se trouvent dans une situation d'apprentissage ou une situation d'évaluation. L'évaluation du travail et l'évaluation du comportement sont deux choses bien distinctes qu'il convient de ne pas mélanger lors des retours aux élèves et des entretiens de bilan.

Même lorsqu'elle respecte les critères de qualité, l'évaluation n'a pas la prétention d'être exacte sur le plan scientifique ni incontestable. Les enseignants et enseignantes sont conscients de sa dimension subjective et se montrent ouverts à la critique et à d'autres avis (Direction de l'instruction publique du canton de Berne, 2016 B, p. 21).

8.2 Fonctions d'une évaluation basée sur les compétences

L'évaluation remplit trois fonctions.

L'**évaluation sommative** se concentre sur les résultats de l'élève sur une certaine durée et dresse un bilan des compétences acquises. Elle se fonde sur les objectifs du plan d'études et de l'enseignement et fournit des informations sur les acquis à un moment donné sur la base de critères différenciés et transparents.

L'évaluation sommative s'articule autour des trois objets suivants :

- Produit
- Contrôle des acquis
- Processus d'apprentissage

Les évaluations réalisées au cours de l'année scolaire sont orales et écrites. Les objets « produit » et « contrôle des acquis » sont pris en compte de manière équilibrée. L'évaluation du « processus d'apprentissage » tient quant à elle une place moins importante dans l'évaluation globale. Elle est liée à la discipline considérée et se fonde sur les aspects suivants, qui concernent majoritairement des compétences transversales :

- Réflexion sur le processus d'apprentissage
- Capacité à faire le point sur ce qui a été appris
- Mise à profit des aides apportées
- Utilisation des stratégies
- Travail autonome

L'**évaluation formative** a pour but de réguler l'enseignement en fonction des progrès et des difficultés d'apprentissage rencontrées par l'élève, d'entretenir sa motivation et de développer l'enseignement sur la base des conclusions tirées. Elle est associée à l'autoévaluation pratiquée par l'élève. Elle se fonde sur son niveau de développement et d'acquis, qu'elle met en relation avec les paliers de compétences du plan d'études. Les résultats de l'évaluation formative permettent d'observer le processus d'apprentissage et fournissent une base de discussion précieuse pour les entretiens de bilan et pour les évaluations pronostiques.

L'**évaluation pronostique** examine si l'élève remplit les conditions pour entamer avec succès une formation professionnelle initiale (AFP ou CFC). Fondée sur les évaluations formatives et sommatives effectuées, elle permet de formuler un pronostic sur les résultats et les progrès futurs de l'élève. Dans l'idée d'en faire un outil global, elle inclut également les compétences transversales.

Les enseignants et enseignantes doivent s'en remettre à leur professionnalisme pour choisir les compétences qui seront évaluées et définir le moment où elles le seront. Afin d'atténuer la subjectivité et de parvenir à une évaluation aussi objective et juste que possible, ils s'efforcent, en collaboration avec la direction de leur école, de mettre en place une pratique d'évaluation harmonisée.

8.3 Travail individuel encadré

Le travail individuel encadré repose sur des objectifs d'apprentissage individuels. Les observations de l'enseignant ou de l'enseignante qui suit l'élève dans son travail individuel encadré sont prises en compte dans l'évaluation des compétences transversales. Dans le cadre d'une évaluation formative, il est ici possible d'intégrer et de promouvoir dans une certaine mesure l'autoévaluation ainsi que l'évaluation par des pairs.

8.4 Évaluation finale

À la fin de l'année de préapprentissage, les élèves reçoivent une évaluation finale sans notes concernant les compétences acquises dans les domaines de culture générale et d'enseignement professionnel mais aussi sur les compétences transversales, à savoir : Langue et communication, Société, Mathématiques, Enseignement professionnel et pratique, Santé et sport et Compétences transversales.

Les modalités de cette évaluation sont fixées dans l'ordonnance de Direction sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP ; RSB 435.111.1).

Si nécessaire et si l'élève le souhaite, les enseignants et enseignantes peuvent fournir des informations sur l'élève à de potentielles entreprises formatrices.

9 Sources et références

- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) (2003). *Formation Professionnelle : Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale*. www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/rahmenlehrplan_fuerdenallgemeinbildenden-unterrichtinderberuflich.pdf.download.pdf/plan_d_etudes_cadrepourlenseignementdelaculture-generaledanslafor.pdf
- Office fédéral des migrations (ODM) (2009). *Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants*. www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/berichte/sprache/rahmencurriculum-f.pdf.download.pdf/rahmencurriculum-f.pdf
- Direction de l'instruction publique du canton de Berne (2008). *Plan d'études cadre Préapprentissage*
- Direction de l'instruction publique du canton de Berne (2015). *Plan d'études Année scolaire de préparation professionnelle*. www.bkd.be.ch/content/dam/bkd/dokumente/fr/themen/bildung/berufsbildung/br%C3%BCckenangebote/berufsvorbereitendes-schuljahr-bvs/plan-d-%C3%A9tudes-fr.pdf
- Direction de l'instruction publique du canton de Berne (2016A). *Lehrplan 21 für die Volksschule des Kantons Bern – Grundlagen*. Édition intégrale. https://be.lehrplan.ch/container/BE_Grundlagen.pdf
- Direction de l'instruction publique du canton de Berne (2016C). *Lehrplan 21 für die Volksschule des Kantons Bern – Sprachen*. Édition intégrale. https://be.lehrplan.ch/container/BE_DE_Fachbereich_SPR.pdf
- Paradies, L., Wester, F., et Greving, J. (2010). *Individualisieren im Unterricht: erfolgreich Kompetenzen vermitteln*. Berlin: Cornelsen Scriptor
- Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) (2019). *Cadre d'orientation compétences de base en technologies de l'information et de la communication (TIC)*. www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2019/02/orientierungsrahmen-ikt.pdf.download.pdf/20190205_Orientierungsrahmen_IKT_GK_FR.pdf

Mentions légales

- Édition : Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne,
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
- Conception : Bureau eigenart, Stefan Schaer, Berne, www.eigenartlayout.ch
- Photo : Pia Neuenschwander, www.photopia.ch
- Disponible sous : www.be.ch/preapprentissage